Conseil de Développement
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Monsieur Fabrice SIROP
Directeur
Syndicat Mixte des Transports
Artois-Gohelle
39, rue du 14 Juillet
62300 LENS

Béthune, le 17 juin 2018

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le courrier adressé ce jour à Monsieur Laurent DUPORGE, Président du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, afin de lui faire part de l'avis du Conseil de développement sur le projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU) arrêté par délibération du Conseil Syndical du SMT Artois-Gohelle du 22 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Bien à vous

Pierre DURIEZ

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président du Conseil de développement

Conseil de Développement Béthune-Bruay-Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire, 100 avenue de Londres C.S. 40 548 - 62411 BÉTHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.47 Fax : 03.21.61.35.44
Courriel : christelle.tirman@bethunebruay.fr **Site : www.conseil.dev.bethunebruay.fr**

Conseil de Développement
Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Monsieur Laurent DUPORGE
Président du Syndicat Mixte
des Transports Artois-Gohelle
39, rue du 14 Juillet
62300 LENS

Béthune, le 17 juin 2018

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre courrier du 28 mars 2018 qui nous invitait à donner dans les trois mois un avis sur le projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU) arrêté par délibération du Conseil Syndical du SMT Artois-Gohelle du 22 mars 2018, nous avons l'honneur de formuler les remarques ci-dessous destinées à être prises en compte pour ce document. Nous avons été attentifs aux besoins de déplacement sur le nouveau territoire de l'agglomération BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane.

1) Desserte de pôles générateurs

Précision dans le PDU des moyens prévus (lignes, navettes, trajets à la demande, ...) pour répondre sans attendre aux besoins des usagers des centres ou zones importantes non desservis par les lignes Bus ou BHNS.
Par exemple :

- besoins des zones d'activité et communes non desservies
- besoins des usagers de la place Clemenceau (Béthune), pôle générateur important et en plein développement de la ligne Bulle 2, et qui ne sera pas desservi par la ligne BHNS B2.

2) Ligne Auchel-Lillers

Mise en service de la liaison Auchel-Lillers, avec des bus classiques, sans attendre le prolongement jusqu'à Lillers de la ligne B6 (prévu en phase 2 du PDU).

3) Prolongement de l'axe complémentaire Chocques-Béthune-Noeux

Prolongement de cette liaison (prévue en phase 2) jusque Lillers, voire Isbergues, pour compléter la connexion des bassins de vie récemment intégrés au SMT.

4) Desserte SNCF -TER et TGV- du territoire

Confirmation dans le PDU de l'importance des dessertes ferrées du territoire, dont certaines sont sujets d'inquiétudes comme :

- la ligne TER Béthune – Saint-Pol
- la desserte par TGV de l'agglomération en gare de Béthune.

5) Accès aux TGV des possesseurs de titres TER

Confirmation dans le PDU de la demande (à négocier entre Région et SNCF) de l'extension de l'accessibilité de tous les TGV entre Arras et Dunkerque pour les passagers en possession d'un titre TER, comme c'est déjà possible sur certains d'entre eux (TGVAutorisés) ; ceci pour assurer, sans moyen additionnel, un meilleur remplissage des TGV au-delà d'Arras (critère de maintien de dessertes TGV) en même temps qu'une offre supplémentaire pour les usagers TER.

.../...

6) Desserte par bus de la gare TER de Vis-à-Marles

Mise en service d'une liaison par bus entre Bruay et la gare TER de Vis-à-Marles.

Liaison desservant aussi le lycée de Travaux Publics, donnant accès à la ligne TER allant de Saint-Pol à Lille, et pouvant être ensuite intégrée dans l'axe complémentaire Bruay-Marles-Auchel (prévu en phase 2 du PDU).

7) Mobilités alternatives, pistes cyclables, parkings, trottoirs

Préciser dans le PDU les moyens de mobilité alternative prévus.

Par exemple : desserte des zones d'activité actuellement sans pistes cyclables ou trottoirs continus, ou, compte tenu de l'emprise nécessaire aux nouvelles voies BHNS, lorsque la voirie n'est pas suffisante pour positionner pistes cyclables, trottoirs et parkings (voire même parfois, pour maintenir les implantations existantes).

8) Préservation du caractère rural des villages traversés par le BHNS

Limitation de l'étalement urbain prévu dans un corridor de 500 mètres autour des lignes TCSP, pour préserver les terres agricoles et le caractère rural des villages traversés par le BHNS.

9) Conséquences éventuelles en cas d'évolution par rapport aux prévisions

Conséquences (financières ou pour l'exploitation du service) en cas d'évolution par rapport aux prévisions et aux objectifs (en particulier compte tenu du contrat de Délégation de Service Public confié par le SMT au groupe TRANSDEV, le financement par le SMT étant plafonné à moins de 70 M€ par an et le poids du Versement Transport étant porté à son maximum de 1,8 % des salaires).

Dans l'attente, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Pierre DURIEZ

Copie : Monsieur Alain WACHEUX – Président de l'agglomération Béthune-Bruay-Artois Lys Romane
Monsieur Daniel DELCROIX – Vice-président en charge des Transports à la CABBALR
Monsieur Fabrice SIROP, Directeur du SMT Artois Gohelle

Contact : Pierre DURIEZ. Tél 06 07 24 20 16 ou pierre.duriez3@wanadoo.fr

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président du Conseil de développement